

Seul le prononcé fait foi



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

Allocution d'ouverture

Monique Barbut, Directrice générale et Présidente
Fonds pour l'environnement mondial

Réunion du Conseil de novembre 2011
IMF HQ1

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,

Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue au 41^e Conseil du FEM.

Une fois de plus, je me retrouve devant vous en des temps difficiles, marqués par une crise économique, financière et sociale, et une crise de confiance dans les gouvernements et les institutions. On ne saurait trop souligner l'exigence d'efficience, d'efficacité, de responsabilité, de partage des charges, de résultat et de transparence. La communauté mondiale exige que les gouvernements et les institutions, de même que le secteur privé, soient à la hauteur des attentes en bâtissant un monde meilleur.

La morosité actuelle, qui est sans précédent, me rappelle une sagesse latine qui tombe à pic : « *Sois patient et fort, un jour cette douleur te sera utile* ».

Le FEM, je pense, a fait sienne cette sagesse et s'est montré à la hauteur des attentes de la communauté mondiale. Dans le contexte économique chancelant actuel, à dessein ou involontairement, le FEM a élaboré, avec ses partenaires, **un programme de travail extraordinaire qu'il soumet à votre approbation ce jour, et qui met en exergue et démontre le caractère unique de cette institution**

et de sa mission. Bien qu'il ait fallu s'évertuer pendant cinq ans pour en arriver là, le jeu en valait la chandelle.

Le programme de travail qui vous est présenté est exceptionnel en ce qu'il répond avant tout aux **besoins de 99 pays bénéficiaires**, ce qui représente la plus large couverture jamais réalisée dans un seul programme de travail du FEM. Non seulement cela traduit la priorité accordée de plus en plus aux interventions nationales et/ou régionales, mais cela **montre aussi une véritable appropriation par les pays**, laquelle est fort satisfaisante et gratifiante.

Tout cela a été rendu possible grâce aux réformes que je vous ai présentées par le passé : accès direct aux financements, prise en mains de la programmation par les pays, et mécanismes d'allocation des ressources, pour ne citer que celles-là. Comme je vous l'avais également fait savoir à la réunion du Conseil précédente, **la capacité du FEM à régler la question de l'appropriation par les pays contribuera largement au succès de l'aide au développement.** Eh bien, nous pouvons d'ores et déjà le constater, car jamais un programme de travail n'a été autant rattaché aux programmes de développement des pays, mettant à profit les efforts de développement déjà déployés, et jamais un programme de travail n'a obtenu un ratio de cofinancement inimaginable de 1:9, c'est-à-dire **neuf dollars**

mobilisés pour chaque dollar investi par le FEM, contre un ratio de cofinancement de 1:4 en fin FEM-4.

En d'autres termes, **environ 90 %** des projets proposés sont cofinancés par des ressources autres que celles du FEM. Non seulement le FEM attire de plus en plus de partenaires publics et privés, mais il prouve également qu'**il est un mécanisme d'investissement de premier plan**. Un mécanisme financier qui donne à ses bailleurs de fonds le meilleur rendement pour leurs fonds, tant sur le plan de l'environnement que du développement.

Mme Andrae, en tant que membre du Conseil représentant la Suède, vous pouvez fièrement dire au contribuable de votre pays que chaque dollar qu'il place dans le FEM mobilise 300 dollars de plus dans le cadre de ce programme de travail, et c'est chose rare pour vous tous. **On peut difficilement être plus efficient et efficace. Le pouvoir de mobilisation unique et efficace du FEM constitue l'essence-même de l'institution.**

L'importance de créer des synergies entre les domaines d'intervention et entre les Entités d'exécution continue d'être une priorité et se matérialise davantage dans ce programme de travail. Celui-ci comporte **19 projets plurisectoriels**, dont **quatre élaborés grâce à des partenariats entre Entités d'exécution du FEM**. Cela dit,

les synergies créées dans le cadre de ce programme de travail **vont bien au-delà des domaines d'intervention** et portent également sur **deux initiatives financées par plusieurs fonds fiduciaires**, à savoir la Caisse du FEM et le Fonds spécial pour les changements climatiques dans le cas du Programme sous-régional de préservation de la forêt et de la biodiversité du bassin du Mékong, et la Caisse du FEM et le Fonds pour les PMA dans le cas du Projet de gestion des écosystèmes du Shire au Malawi.

Cette capacité à réaliser des synergies et des économies dans le but d'améliorer l'état environnemental de la planète correspond aux actions que le FEM se doit de poursuivre.

Nous pouvons tous nous enorgueillir de bien de choses. Pour ma part, je suis fière du personnel dont j'ai la charge, qui a travaillé sans relâche ces six derniers mois avec nos partenaires pour faire de ce programme de travail une réalité. Comme je l'ai dit plus tôt, ce programme de travail surpasse tous ceux qui l'ont précédé. À la prochaine réunion du Conseil, je devrais également vous présenter un **programme de travail exceptionnel similaire, étant donné que ni vous ni moi ne pouvons attendre 5 ans de plus !!!**

Pour que le FEM puisse apporter des solutions et être efficace, il est essentiel qu'il continue de réformer ses politiques. Nous avons réalisé des progrès remarquables,

mais il en faut plus. Il est essentiel que le FEM engage les réformes nécessaires pour créer un environnement propice à une collaboration efficace non seulement avec les pays bénéficiaires mais aussi avec ses partenaires. Les attentes et les conditions d'une collaboration avec le FEM doivent être clairement définies. Cela permet d'améliorer l'efficacité, de garantir le devoir de responsabilité, de rétablir la confiance et d'atténuer les effets néfastes non souhaités que les opérations du FEM pourraient avoir sur les populations et l'environnement.

Le paragraphe 28 de l'Instrument du FEM décrit le cadre et la mesure dans lesquels l'institution peut repenser ses méthodes et politiques au-delà de la conduite routinière de ses affaires. Nous repousserons constamment les limites et nous vous présenterons au cours cette réunion une version révisée de la **politique relative aux normes de sauvegarde environnementales et sociales**, qui prend en compte la nécessité pour le FEM d'adopter des normes de fonctionnement minimales, à appliquer d'une manière équitable à toutes les Entités partenaires du FEM, actuelles et futures. Pour que le FEM garde la confiance des pays bénéficiaires et non bénéficiaires, mais aussi de la société civile, il est essentiel que les normes de sauvegarde environnementales et sociales soient claires et rationnelles et tiennent compte des préoccupations de tous les groupes importants. La politique révisée, je pense, apporte des réponses à ces préoccupations soulevées

à la dernière réunion du Conseil. À cela sont liées **nos pratiques en matière de divulgation de l'information**, qui se traduisent par la diffusion de toutes les informations non confidentielles relatives aux opérations et processus décisionnels du FEM.

La gestion des ressources financières quant à elle exige également précision, transparence et clarification des rôles et des responsabilités, et c'est la raison pour laquelle nous avons préparé un document d'information sur les **modalités de financement des projets**. Ce document précise et consolide divers concepts relatifs aux coûts admissibles pour le financement des projets du FEM, étant entendu que l'objectif général du financement du FEM est de fournir des ressources aux pays bénéficiaires afin de couvrir le surcoût convenu des activités qui ont des effets positifs sur l'environnement mondial. En outre, à votre demande, nous avons réalisé **un examen externe de l'utilisation des ressources administratives fournies aux Entités d'exécution du FEM**. De nouvelles Entités d'exécution étant disposées à rejoindre le réseau FEM à la faveur de la réforme visant à l'élargir, il est primordial que toutes ces entités aient une compréhension identique des règles afin d'assurer une utilisation efficace des ressources administratives, et il est important que ces règles soient simples et transparentes. **L'utilisation des fonds du FEM à des fins administratives doit être justifiée,**

transparente et réaliste. Par conséquent, je me félicite de ce rapport et de l'ensemble de ses recommandations.

Comme vous le savez, le renforcement des modalités de collaboration avec le secteur privé est inscrit dans mon programme depuis de longue date. Une fois encore, une mesure très importante que le FEM devra prendre pour renforcer son efficacité consistera à mettre à profit les capacités créatives et les ressources du secteur privé. À cet égard, je vous soumetts une fois de plus une **stratégie révisée pour le renforcement de la collaboration avec le secteur privé**, qui tient compte des observations que vous avez formulées à la dernière réunion du Conseil, des avis des Entités d'exécution et des résultats d'autres consultations. Cette stratégie, puis-je vous rappeler, établit des priorités dans l'utilisation élargie des instruments autres que les aides financières, outil crucial pour établir un partenariat public-privé et attirer davantage de financements du secteur privé. Ce qui devrait par la suite se traduire par des investissements plus importants dans des projets de développement et de diffusion de technologies qui ont des effets positifs accrus sur l'environnement mondial. Certes cette stratégie n'est pas aussi audacieuse qu'elle pourrait l'être, mais je pense tout de même qu'elle transformera suffisamment notre modèle d'activité pour assurer un niveau de participation appréciable du secteur privé, qui est plus que jamais attendu.

Ce qu'il est important de souligner c'est que les méthodes et politiques qui sont présentées aujourd'hui et celles que nous avons adoptées par le passé **constituent les fondements d'une institution solide et saine.**

Pour que le FEM lui-même parvienne à combler les attentes de ses clients, il doit néanmoins compter sur les ressources dont il dispose et sur sa capacité à être suffisamment souple pour constituer un mécanisme financier attrayant pour ses donateurs, maintenant et dans l'avenir. Ayant examiné les avis que vous avez émis à la dernière réunion du Conseil, je vous présente une nouvelle fois cette semaine un document portant sur les **critères d'établissement de fonds fiduciaires** au sein du FEM. Et une fois de plus, je recommande l'établissement d'un fonds fiduciaire permanent à guichets multiples pouvant être créés durant un cycle de refinancement pour accepter des contributions volontaires destinées à financer des activités comme suite aux nouvelles directives des Conférences des parties pour lesquelles il n'existe aucune provision dans la programmation en cours.

Cela dit, un dispositif de réception des fonds n'est qu'un membre de l'équation. Comme nous le savons tous, tous les donateurs éprouvent actuellement des

difficultés financières et tous s'attendent, et à juste titre, à une utilisation plus efficiente et efficace de leurs fonds.

Mais bien que le FEM continue d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation de ses ressources, et d'adopter des méthodes et des politiques qui le placent à l'avant-garde des réformes, il reste qu'il ne peut servir ses clients que s'il dispose de ressources à cet effet. Il serait donc négligeant de ma part de ne pas inviter les donateurs qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leurs contributions annoncées.

Enfin, comme vous le savez, le Conseil a lancé la recherche d'un nouveau directeur général, qui me succèdera. À sa réunion de juin 2009, le Conseil a créé le Comité de sélection et d'évaluation et l'a chargé d'évaluer ma performance et de conduire un processus de recherche transparent. Ce comité vous présentera ses conclusions sur ses 2 points à cette session du conseil.

En définitive, je tiens à ce que vous sachiez tous que je suis déterminée à continuer d'accorder au FEM toute mon attention jusqu'à la dernière heure de mon mandat ! Avertissement est donc lancé aux membres du Conseil ou du

Secrétariat qui ont pensé que l'année prochaine serait plus reposante !!! J'ai encore beaucoup à donner et de l'énergie à revendre !

Pour conclure, je me félicite du fait que nous ayons tout mis en œuvre pour trouver un nouveau directeur général qui soit digne de ce Conseil et du fait que le FEM soit bien placé pour atteindre ses objectifs.

J'attends avec intérêt nos délibérations.

Je vous remercie de votre attention.